

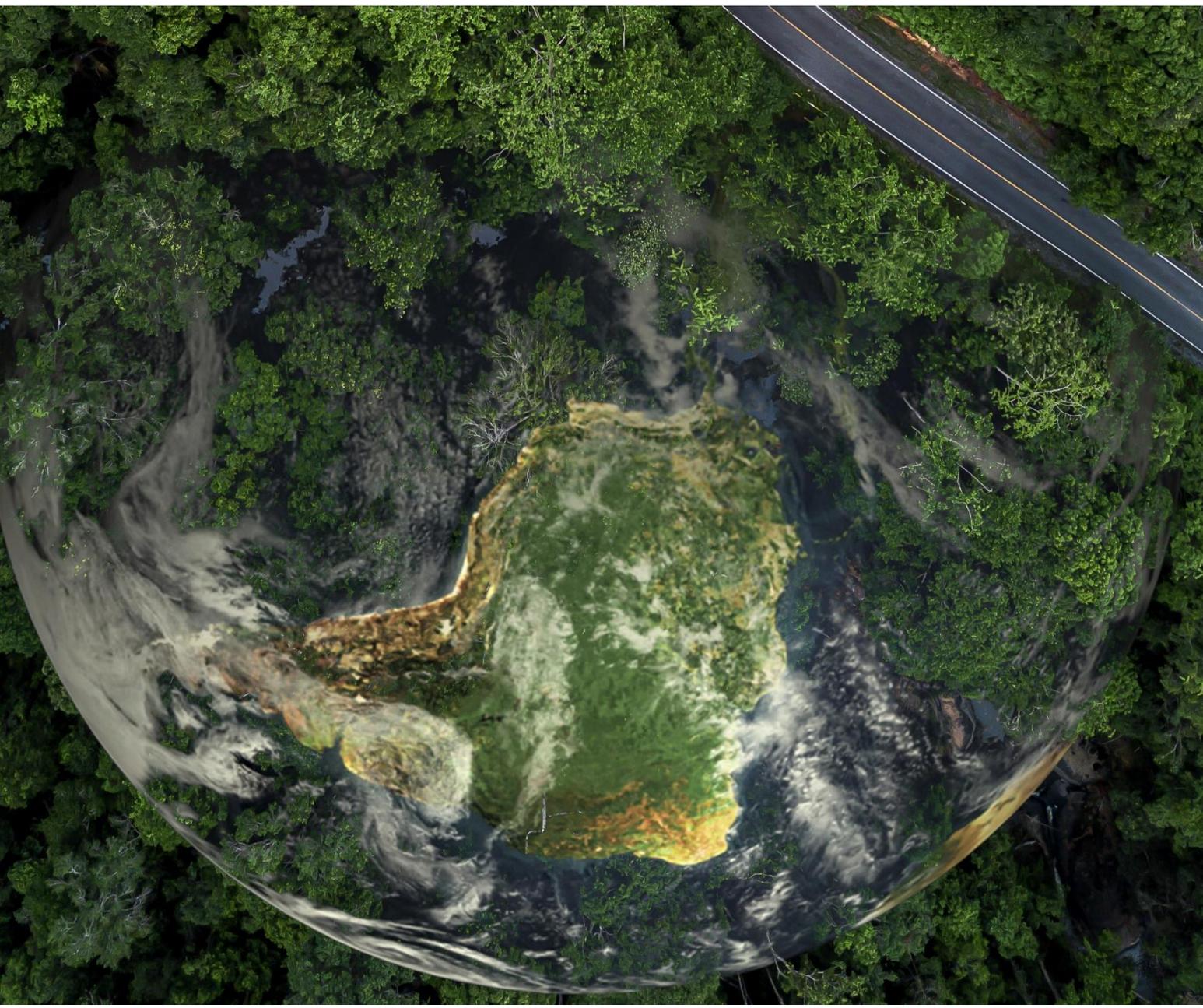


---

## **RAPPORT ARTICLE 29**

INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 LA LOI  
RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

**30 juin 2023**



## Table des matières

<b>A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG .....</b>	<b>3</b>
i. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG.....	3
ii. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour communiquer sur notre intégration outils ESG.....	5
iii. Adhésion aux initiatives et labels.....	5
<b>B. Moyens internes déployés par l'entité .....</b>	<b>6</b>
i. Description des ressources financières, humaines, et externes dédiées à la prise en compte des critères ESG.....	6
ii. Renforcement des capacités internes de l'Entité .....	6
<b>C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité .....</b>	<b>6</b>
i. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance et intégration des critères ESG au sein du Conseil d'Administration de la Société.....	6
ii. Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération de l'Entité .....	7
iii. Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes (Loi Rixain) .....	7
<b>D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre .....</b>	<b>7</b>
<b>E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles .....</b>	<b>8</b>
i. Taxonomie européenne.....	8
ii. Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.....	8
<b>F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre .....</b>	<b>8</b>
i. Secteur financier .....	8
ii. Entreprises non financières .....	12
<b>G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. ....</b>	<b>12</b>
i. Secteur financier .....	13
ii. Entreprises non financières .....	14
<b>H. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques .....</b>	<b>15</b>
i. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG et manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité.....	15
ii. Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés, dont les risques climatiques et liés à la biodiversité .....	15
<b>I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) .....</b>	<b>22</b>
<b>J. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.....</b>	<b>24</b>
i. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité .....	24
ii. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique .....	25
iii. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	37
iv. Politique d'engagement .....	37
v. Références aux normes internationales .....	37

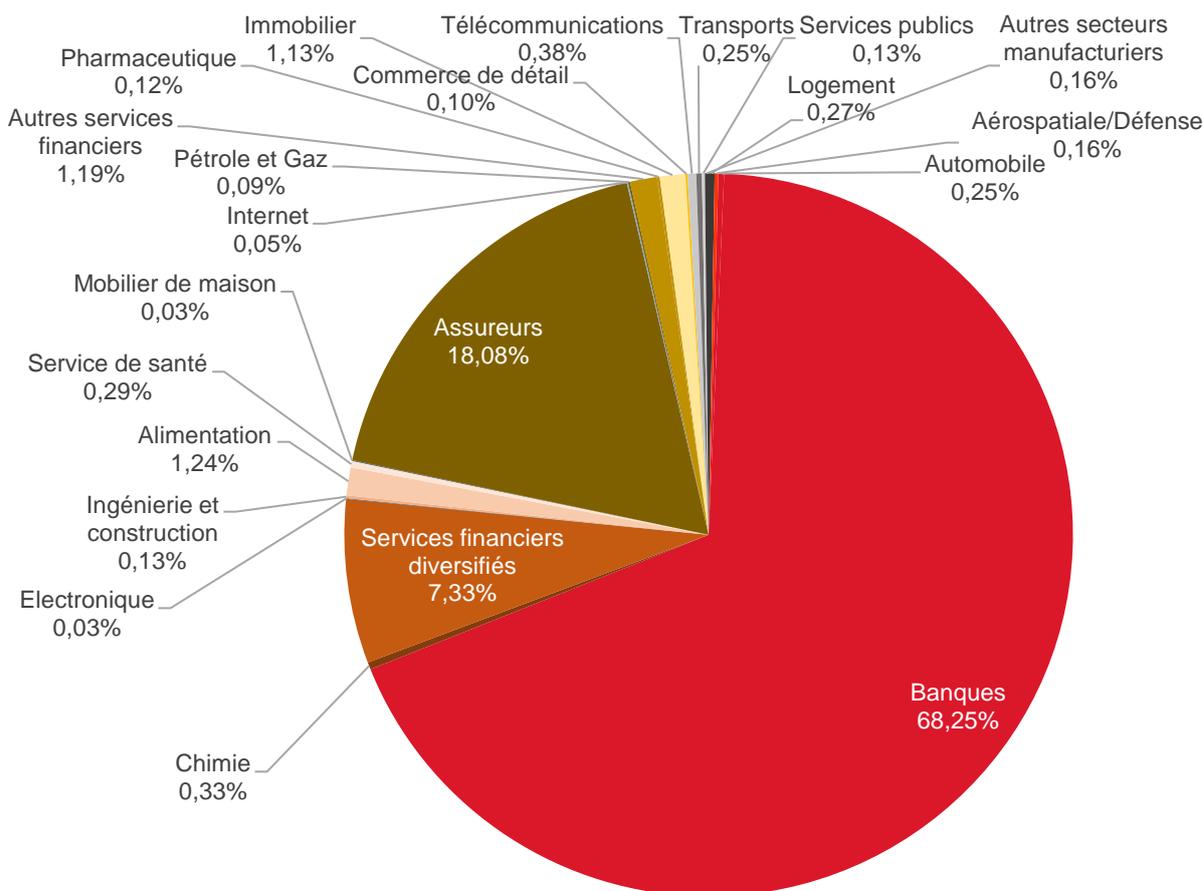
## A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

### i. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

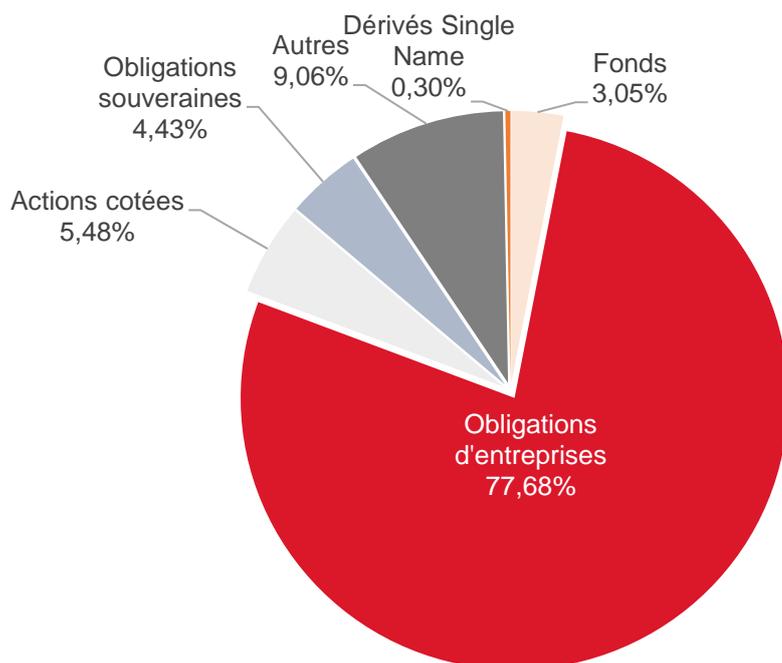
En tant que gestionnaire d'actifs spécialisé dans le secteur financier, Axiom AI cherche à promouvoir la transition vers une économie socialement juste et à faibles émissions de carbone tout en recherchant des rendements supérieurs ajustés du risque. Nous sommes conscients que le secteur bancaire européen joue un rôle clé dans la réalisation d'une telle transition puisqu'il finance plus de 70% de l'économie de l'UE, tandis que seulement 30% passe par les marchés financiers. Les banques sont donc des acteurs clés de la transition énergétique et agir à leur niveau revient à agir sur la nature des projets qu'elles financent.

En outre, nous reconnaissons que la recherche empirique a établi un lien entre la performance des entreprises et la performance ESG. Tout cela, associé à notre intérêt pour la dette financière subordonnée, a conduit au développement d'une approche d'investissement responsable (IR) adaptée aux institutions financières (IFs), qui cherche à minimiser à la fois les risques ESG qui peuvent affecter la performance financière des émetteurs et l'impact négatif qu'ils peuvent avoir sur l'économie, la société et l'environnement. Les graphiques 1 et 2 présentent nos investissements par répartition sectorielle et classe d'actifs, où l'on peut observer le poids important de la dette des entreprises et des valeurs financières dans nos investissements.

Graphique 1 : Répartition par secteur



Graphique 2 : Répartition par classe d'actif



Notre approche combine des informations provenant d'une série de sources tierces (par exemple, les fournisseurs de données ESG, les ONG, les fournisseurs de vote par procuration) et notre propre expertise sectorielle. Elle comprend les outils suivants :



**Base de données des controverses ESG<sup>1</sup>** : Les litiges sont un des principaux risques ESG qui pèsent sur les IFs (les amendes et indemnités réglées par les banques sur les 15 dernières années se comptent en centaines de milliards d'euros). Axiom a développé depuis de nombreuses années une capacité à analyser ces controverses et à évaluer les risques potentiels et les opportunités d'investissement associées. Nous les recensons dans une base de données propriétaire.



**Politiques sectorielles et thématiques<sup>2</sup>** : Les politiques sectorielles et thématiques concernent les IFs et les entreprises, ainsi que les investissements dans la dette souveraine. Elles guident nos convictions ESG et sont utilisées pour déterminer notre liste d'exclusion.



**Axiom Climate Readiness Score<sup>3</sup>** : L'Axiom Climate Readiness Score (ACRS) est un outil propriétaire créé par Axiom pour évaluer la maturité climatique des banques et des assureurs dans les domaines suivants : gouvernance et stratégie, gestion des risques liés au climat et contribution aux objectifs climatiques internationaux. À travers l'ACRS nous évaluons notamment l'alignement de la température des portefeuilles de prêts aux entreprises des banques et celle des portefeuilles d'investissement des compagnies d'assurance avec l'objectif de moins de 2°C de l'accord de Paris.

<sup>1</sup> [axiom-ai.com/web/data/documentation/ESG-Controversies-note.pdf](https://axiom-ai.com/web/data/documentation/ESG-Controversies-note.pdf)

<sup>2</sup> [axiom-ai.com/web/data/documentation/Thematic-And-Sectoral-Exclusions.pdf](https://axiom-ai.com/web/data/documentation/Thematic-And-Sectoral-Exclusions.pdf)

<sup>3</sup> [axiom-ai.com/web/data/documentation/Axiom-Climate-Readiness-Score-note.pdf](https://axiom-ai.com/web/data/documentation/Axiom-Climate-Readiness-Score-note.pdf)



**Score ESG** : Axiom AI utilise les services d'un fournisseur de données externe pour faciliter la sélection et le suivi des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de ses investissements. Les scores ESG sont basés sur des questionnaires spécifiques à l'industrie qui comprennent à la fois des questions générales sur l'ensemble du secteur et des questions spécifiques à un secteur ou à un sous-secteur. Chacun des indicateurs pris en compte est pondéré en fonction de son importance financière.



**Engagement** : Nous agissons à travers l'exercice de nos ainsi que par un engagement direct avec les entités émettrices et par des engagements collaboratifs.

La gestion de tous nos fonds « long-only » intègre au moins un de ces outils. Nous décrivons ci-dessous ces outils en détail.

## ii. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour communiquer sur notre intégration outils ESG

Les principaux canaux outils utilisés par Axiom pour communiquer sur notre intégration ESG :

Moyen utilisé	Contenu	Fréquence
Reporting mensuel	Performance ESG du fonds	Mensuel
Rapport annuel	Exigences SFDR pour les fonds article 8 et 9	Annuel
Due diligences requises par nos clients	Démarche ESG et climatique	Sur demande
Réseaux sociaux	Démarche ESG et climatique	Adhoc
Site internet	Démarche ESG et climatique	Adhoc

## iii. Adhésion aux initiatives et labels

Au cours de l'année 2022, Axiom AI a participé aux initiatives suivantes et a détenu les labels suivants :

### Initiatives niveau entité :

1. *Principles for Responsible Investment (PRI)* : Groupement d'investisseurs visant à soutenir l'intégration des considérations ESG dans les investissements et les actions d'engagement.
2. *Institutional Investors Groupe on Climate Change (IIGCC)* : Groupement d'investisseurs européens sur le changement climatique.
3. CDP : Organisation à but non lucratif qui gère un système d'information mondial permettant aux investisseurs, aux entreprises, aux villes, aux États et aux régions de divulguer leur impact sur l'environnement. Chaque année, le CDP demande la divulgation de données environnementales à plus de 10 000 entreprises pour le compte de ses signataires investisseurs.

Labels des fonds :

1. Label *Towards sustainability* : Le fonds Axiom Sustainable Financial Bonds Funds<sup>4</sup> porte ce label belge. Le fonds intègre une approche best-in-class.

## **B. Moyens internes déployés par l'entité**

### **i. Description des ressources financières, humaines, et externes dédiées à la prise en compte des critères ESG**

**Humaines.** L'équipe ESG se compose du Responsable ESG (1 ETP) et d'un analyste travaillant à temps partiel (0.6 ETP). Les autres membres du personnel qui consacrent une partie de leur temps à l'intégration des considérations ESG dans la stratégie d'investissement sont les membres du comité ESG (voir C ci-dessous). Leur temps de travail combiné est d'environ 0.3 ETP. La part totale des ETP consacrés à l'ESG représente 6% du total de l'entreprise.

**Financières.** Le budget total des données ESG pour 2022 était de 26,200 euros, ce qui équivaut à 14,5% du budget total des données financières et non financières de l'entreprise.

**Externes.** Nous avons conclu un contrat avec deux fournisseurs de données en 2022, S&P Trucost et CDP. En outre, pour nos votes par procuration, nous avons utilisé la plateforme ISS Proxyexchange.

### **ii. Renforcement des capacités internes de l'Entité**

L'un de nos gestionnaires de portefeuille a commencé le EFFAS *Certified ESG Analyst* programme. En 2023, nous travaillerons à l'élaboration d'un programme de formation pour les équipes impliquées dans le processus d'intégration ESG.

## **C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité**

### **i. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance et intégration des critères ESG au sein du Conseil d'Administration de la Société**

Deux entités principales sont responsables de la mise en œuvre de l'approche de l'investissement responsable : le conseil de gérance et le comité ESG.

**Le conseil de gérance** définit la stratégie d'investissement responsable et veille à ce qu'elle soit mise en œuvre de manière cohérente et efficace. Il définit et alloue les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Il approuve les projets ESG stratégiques, fixe les priorités et prend les principales décisions de gouvernance. Le conseil de gérance se réunit chaque semaine pour discuter de l'ensemble des activités de l'entreprise, y compris des sujets relatifs à l'ESG. Il est composé de huit cadres supérieurs : le directeur des investissements, le secrétaire général, le responsable de la recherche, trois responsables du développement commercial et deux

---

<sup>4</sup> à partir du 01.01.2023, le fonds est classifié article 9, il a été renommé en Axiom Climate Financial Bonds et porte une approche thématique sur le changement climatique.

gestionnaires de portefeuille. Six membres de ce comité ont reçu une formation ESG en 2021 et l'un d'entre eux suit actuellement le programme d'analyste ESG certifié de l'EFFAS. Ce comité de gestion n'est pas encadré par un règlement interne.

**Le comité ESG** supervise la mise en œuvre de notre approche de l'investissement responsable. Le comité décide également des nouveaux émetteurs à inclure dans la liste d'exclusion, pour lesquels la logique d'exclusion n'est pas régie par les politiques d'exclusion sectorielles. En outre, le comité ESG veille à ce que les besoins de formation du personnel en matière d'ESG soient satisfaits et à ce que les normes réglementaires soient respectées. Il est composé du responsable de la recherche, d'un responsable du développement commercial, du Responsable ESG et du gestionnaire de notre premier fonds ESG.

## ii. Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération de l'Entité

Nous avons intégré les risques liés aux risques de durabilité dans notre politique de rémunération en 2021<sup>5</sup>. La politique ne fournit pas de détails sur les critères utilisés pour lier la rémunération aux indicateurs de performance, ce qui est également le cas pour les indicateurs non liés aux risques de durabilité (par exemple, la performance du ou des OPCVM gérés, la rentabilité financière de la société).

## iii. Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes (Loi Rixain)

Axiom AI souhaite que la représentation des femmes et des hommes soit équilibrée au sein des différentes équipes responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. En 2022, en ligne avec la loi Rixain, Axiom AI s'est fixé pour ambition d'augmenter sa proportion de femmes dans ces équipes à 2 Équivalent temps plein (ETP), pour atteindre une proportion de 18%.

## D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Nous pensons qu'une gestion efficace et proactive est essentielle pour parvenir à une société plus durable. Par nos efforts d'engagement, nous cherchons à promouvoir le succès à long terme des entreprises dans l'intérêt de nos clients. Afin de traduire nos convictions en réalité, nous consacrons des ressources principalement sous forme de dialogue bilatéral et de vote par procuration, mais aussi dans le cadre d'initiatives d'engagement collaboratif.

**Entreprises ciblées.** Toutes nos actions d'engagement se concentrent sur les entreprises du secteur financier, principalement les banques et les assureurs, car plus de 90 % de nos investissements dans des entreprises relèvent de ce secteur. L'engagement se fait auprès d'IFs de toutes tailles.

**Vote par procuration.** Notre politique de vote sur des aspects ESG est accessible au public<sup>6</sup>. Étant donné que la plupart des résolutions émanant d'IFs portent sur des questions de gouvernance, notre politique mentionne les thèmes de gouvernance qui font principalement l'objet

<sup>5</sup> [https://axiom-ai.com/web/data/Information%20reglementaires/FR/POL01%20-%20Axiom\\_Politique%20de%20r%C3%A9mun%C3%A9ration.pdf](https://axiom-ai.com/web/data/Information%20reglementaires/FR/POL01%20-%20Axiom_Politique%20de%20r%C3%A9mun%C3%A9ration.pdf)

<sup>6</sup> [https://axiom-ai.com/web/data/Information%20reglementaires/FR/POL04%20-%20Axiom\\_Politique%20Vote%20mise%20%C3%A0%20jour%2005\\_2021.pdf](https://axiom-ai.com/web/data/Information%20reglementaires/FR/POL04%20-%20Axiom_Politique%20Vote%20mise%20%C3%A0%20jour%2005_2021.pdf)

de votes. Elle mentionne également que les résolutions environnementales et sociales font l'objet d'une analyse rigoureuse afin de garantir leur cohérence avec notre politique ESG.

**Bilan de la politique de vote.** Nous avons voté sur 28 des 38 assemblées (74% des assemblées) et sur 74% des propositions soumises au vote, dont environ 23% ont fait l'objet d'un vote négatif. La plupart des résolutions portaient sur des sujets financiers ou de gouvernance, il n'y a eu que 4 résolutions environnementales, dont trois portaient principalement sur la stratégie climatique des IFs. Nos instructions de vote sont disponibles<sup>7</sup>.

**Engagement en 2022.** En 2022, Axiom AI a commencé à faire de l'engagement collectif dans le cadre du groupe de travail « *Net Zero Banks* » l'IIGCC. Nous avons participé en tant qu'investisseur de soutien à trois engagements avec des banques systémiques d'importance mondiale. Les sujets abordés dans le cadre de ces engagements portaient principalement sur la définition d'objectifs, les politiques d'exclusion des combustibles fossiles et la gestion des risques liés au climat. Ces engagements se poursuivront en 2023. En ce qui concerne les engagements bilatéraux, des réunions ad hoc ont été organisées avec des banques et des assureurs. Ces réunions se sont concentrées sur la collecte d'informations concernant leur intégration des considérations relatives au changement climatique dans plusieurs aspects (voir ci-dessus).

## **E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles**

### **i. Taxonomie européenne**

Étant donné l'absence de données sur l'alignement de la taxonomie communiquées directement par les IFs dans lesquelles Axiom investit, il ne nous a pas été possible d'évaluer notre alignement sur la taxonomie de l'UE. En outre, notre exposition aux entreprises étant nettement inférieure à celle des IFs, la communication de l'alignement de nos entreprises ne donnerait pas un chiffre représentatif. C'est pourquoi, pour cet exercice, le pourcentage des investissements d'Axiom alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0 %.

### **ii. Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles**

Sur la base des informations fournies par S&P et Bloomberg, la proportion des actifs d'Axiom AI investis dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles était en moyenne de 0,5% de tous nos investissements dans des entreprises (financières et non financières) en 2022.

## **F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre**

Axiom AI est conscient des besoins de décarbonisation nécessaires pour atteindre les objectifs des Accords de Paris. Notre parcours de décarbonisation a commencé en 2020 avec le développement de notre méthodologie interne, l'Axiom Climate Readiness Score (ACRS). Nous décrivons ci-dessous notre parcours de décarbonisation avec les sociétés financières et les entreprises.

### **i. Secteur financier**

---

<sup>7</sup> [axiom-ai.com/web/data/ESG/2022\\_votes\\_02-03-2023-11-35-54-793.PDF](https://axiom-ai.com/web/data/ESG/2022_votes_02-03-2023-11-35-54-793.PDF)

**Point de départ.** En tant que spécialiste du secteur financier, nous sommes convaincus que pour fixer des objectifs de décarbonisation crédibles, nous devons d'abord déterminer une base de référence qui reflète réellement le positionnement de nos émetteurs par rapport aux Accords de Paris. Cette base dépend fortement de la qualité des données utilisées, qui peuvent provenir de l'entreprise elle-même, de fournisseurs de données alternatifs (par exemple des fournisseurs de données au niveau des actifs physiques) ou même être estimées par des modèles sectoriels spécifiques. Lorsqu'il s'agit d'estimer cette base de référence dans un portefeuille axé sur les entreprises du secteur financier, il existe une série de complexités que l'on ne peut pas négliger :

**a.) Source de données.** En ce qui concerne les données financières, la source de données idéale est l'entreprise elle-même. En effet, plus de 90 % de leurs émissions proviennent de leurs portefeuilles d'investissements ou de prêts, sur lesquels les parties externes, y compris les fournisseurs de données, n'ont généralement qu'une visibilité très limitée. Les données disponibles sur les portefeuilles d'investissements ou de prêts sont toutefois rares aujourd'hui, bien qu'elles se soient améliorées au fil du temps.

**b.) Choix des indicateurs.** Les objectifs de décarbonisation reposent principalement sur des trajectoires d'émissions de CO<sub>2</sub>, qui nécessitent des estimations des émissions de CO<sub>2</sub> des entreprises, soit en valeur absolue, soit en intensité. En ce qui concerne les entreprises du secteur financier, les assureurs et les banques n'utilisent pas nécessairement les mêmes indicateurs. Les assureurs ont tendance à publier des estimations de l'augmentation implicite de la température (ITR en anglais) du portefeuille, des émissions absolues ou de l'intensité des émissions en utilisant comme dénominateurs des indicateurs financiers, tandis que les banques ont tendance à rendre compte des émissions absolues au niveau du portefeuille ou des intensités d'émissions au niveau du secteur sur la base d'unités physiques spécifiques au secteur. Cette diversité d'indicateurs rend extrêmement difficile l'utilisation d'un indicateur commun.

**c.) Qualité et couverture.** La transparence concernant la qualité des données utilisées (par exemple, des estimations ou données provenant de l'entreprise elle-même, les hypothèses concernant les projets d'émissions) et la couverture de l'analyse (c'est-à-dire quelle partie de la chaîne de valeur est abordée), éléments clés pour comprendre le degré de fiabilité des données, fait encore défaut.

**Passage à l'action.** Cette analyse a conduit Axiom AI à conclure que les données publiques des émetteurs et les données de tiers étaient insuffisantes pour définir ces objectifs de décarbonisation. Le tableau 1 compare les ITR d'Axiom aux ITR des fournisseurs de données. Les ITR de ces derniers sont généralement inférieurs parce qu'ils ne prennent en compte que les émissions scope 1 et 2 et, dans certains cas, le scope 3 en amont et les estimations descendantes des émissions du scope 3 en aval. Ainsi, les projections des fournisseurs de données sont également dépendants des engagements de décarbonisation de l'émetteur.

### **Tableau 1 : ITR (°C) estimés par Axiom vs. fournisseurs de données <sup>8</sup>**

---

<sup>8</sup> Les estimations d'Axiom et du fournisseur de données n° 1 datent de 2021, et celles du fournisseur de données n° 2 datent de 2023.

Banque	Axiom	Fournisseur de données n° 1	Fournisseur de données n° 2
HSBC HOLDINGS PLC	2,9	< 1,5	1,3
CREDIT AGRICOLE SA	2,8	< 1,5	1,9
BARCLAYS PLC	3,0	< 1,5	1,3
BNP PARIBAS	2,8	2-3	2,2
DEUTSCHE BANK AG	2,9	1,5	1,5

Nous avons donc décidé de développer notre propre mesure, une mesure ITR qui estime le potentiel de réchauffement des portefeuilles<sup>9</sup>. Cette mesure n'est actuellement disponible que pour les banques et couvre leur portefeuille de prêts syndiqués aux entreprises. Elle met en correspondance les données sur les prêts syndiqués aux entreprises et les données climatiques provenant d'Iceberg DataLab (IDL) (voir encadré #1). Actuellement, il n'est pas possible de développer cette méthodologie pour les assureurs en raison d'un niveau de disponibilité des données encore plus faible.

Cette métrique est utilisée de deux manières :

- i. Il guide la stratégie de l'un de nos fonds, Axiom Climate Financial Bonds<sup>10</sup>, il est utilisé pour orienter la trajectoire de température du fonds en vue d'atteindre son objectif de décarbonisation. Ce fonds n'est pas uniquement investi dans des banques, il comprend également titres émis par des compagnies d'assurance. Pour ces dernières, nous utilisons leurs propres estimations d'ITR et lorsque la société n'a pas divulgué cette mesure, nous utilisons la moyenne du secteur.
- ii. Il nous aide à suivre la trajectoire d'autres fonds, pour lesquels la couverture n'est pas encore optimale pour fixer des objectifs de décarbonisation.

**Prochaines étapes.** Nous travaillons en permanence à une meilleure couverture de notre portefeuille, ainsi qu'à l'intégration des meilleures pratiques concernant l'utilisation des ITR à fin d'arriver à se fixer correctement des objectifs de décarbonisation que nous pouvons atteindre. Le tableau suivant résume l'ITR de notre portefeuille (entreprises financières uniquement) au 31.12.2022. Les températures des banques sont basées sur notre méthodologie interne et les températures des assureurs sont basées sur les informations publiées par les entreprises elles-mêmes.

Classe d'actifs <sup>11</sup>	ITR	Couverture
Actions	2,7	86%
Obligations	2,8	64%
Combiné	2,8	66%

<sup>9</sup> De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://axiom-ai.com/web/data/documentation/Axiom-Climate-Rediness-Score-note.pdf> pg. 5

<sup>10</sup> Plus d'informations ici : <https://axiom-ai.com/web/fr/axiom-sustainable-financial-bonds-part-c/>

<sup>11</sup> Dans les actions cotées, nous considérons les actions ordinaires et dans les obligations d'entreprise, nous considérons, outre les obligations d'entreprise, les actions privilégiées et les titres de créance négociables.

Ces investissements concernent 181 IFs, dont 100 ont fixé des objectifs de décarbonisation, 85 font partie d'au moins une des alliances Net-Zero<sup>12</sup> ou de la *Science Based Target Initiative for Financial Institutions* (SBTi FI), 6 font partie d'une autre initiative (par exemple la *German Net Zero Banking Alliance*), et 9 ont fixé des objectifs intermédiaires Net-Zero mais n'appartiennent pas à une initiative. 76 % de nos investissements dans les IFs se font dans ces entreprises (59 % de nos actifs totaux).

En outre, 7 IFs se sont engagés à fixer un SBT, 12 ont annoncé leur engagement en faveur du Net Zero mais n'appartiennent encore à aucune initiative et doivent fixer des objectifs intermédiaires, et 3 ont fixé des objectifs qui ne sont pas alignés sur l'Accord de Paris. Toutes ces entreprises représentent 4% de nos encours sous gestion. Environ 15 % de nos actifs sont investis dans des IFs qui n'ont fixé aucun objectif.

En ce qui concerne le suivi des progrès, nous serons en mesure de suivre les progrès d'un sous-ensemble de ces IFs à partir de 2023, au fur et à mesure que nos scores de température seront mis à jour et que les IFs eux-mêmes rendront compte de leurs progrès. En outre, nous suivrons l'évolution de la fixation par les banques d'objectifs concernant leurs activités sur les marchés de capitaux, à mesure que de nouvelles méthodes seront mises au point pour rendre compte de l'impact de cette activité<sup>13</sup>.

### Encadré # 1 : Méthodologie SB2A - Iceberg Data Lab

Le SB2A mesure l'alignement de température au niveau de l'entreprise, sur la base des performances climatiques passées et prévues et de leur comparaison avec les trajectoires de décarbonisation propres à l'entreprise (approche SDA de la SBTi). Elle utilise des extrapolations historiques ou des performances climatiques ciblées, actualisées en fonction de leur crédibilité (sur la base de leur participation à des initiatives sectorielles et d'objectifs validés/engagés) lorsque les informations sont disponibles. Les champs d'application 1, 2 ou 3 des entreprises sont utilisés, en fonction de leur importance relative.

La méthode prend en compte le point de départ de l'intensité de l'entreprise et le taux de décarbonisation nécessaire pour converger vers l'intensité estimée du secteur d'ici 2050 sous différentes contraintes de température. Elle est basée sur les scénarios EPT (*Energy Technology Perspectives*) de l'Agence Internationale de l'Energie. Sur la base de la trajectoire de l'entreprise et du scénario, l'IDL calcule le dépassement ou le sous-dépassement cumulé, de 2010 à 2050, des émissions de carbone de l'entreprise par rapport à la trajectoire de température qu'elle devrait suivre pour converger d'ici à 2050 à un scénario nettement inférieur à 2°C. La température résultante est comprise entre 0,5°C et 6,5°C.

Parmi ses limites, nous trouvons : i.) les scénarios sont assez datés (2017) et donc moins ambitieux que des scénarios plus récents ; et ii.) lors de l'agrégation au niveau du portefeuille, l'utilisation d'une mesure unique peut "déguiser" les émissions réelles d'une entreprise/d'un secteur, c'est-à-dire que deux entreprises dans des secteurs différents peuvent avoir la même température mais les émissions absolues associées à chacune d'elles peuvent être très différentes.

---

<sup>12</sup> Soit l'Alliance bancaire net-zéro, l'Alliance d'assurance net-zéro, l'Alliance des propriétaires d'actifs net-zéro ou l'Alliance des gestionnaires d'actifs net-zéro.

<sup>13</sup> Activités liées à l'émission d'obligations et de prêts qui sont "hors bilan" et qui ne sont pas intégrées à leurs objectifs Net-Zero.

## ii. Entreprises non financières

Comme le montre la page 2, notre exposition aux entreprises non financières est relativement faible, puisqu'elle représente 4% de l'ensemble de nos encours. Ces investissements concernent 49 entreprises.

Notre exposition aux entreprises à forte intensité de carbone est limitée par nos politiques sectorielles et thématiques, qui comprennent des politiques applicables aux compagnies minières et d'électricité à base de charbon, ainsi qu'aux compagnies de pétrole et gaz.

Sur les 49 entreprises dans lesquelles nous investissons, 38 ont fixé des objectifs de décarbonisation, 23 d'entre elles se basant sur le SBTi et 15 d'entre elles ne mentionnant pas de cadre spécifique. Ainsi, un total de 11 entreprises dans notre portefeuille, correspondant à 1% de nos actifs totaux, n'ont pas encore fixé d'objectifs de décarbonisation. 2 d'entre elles se sont engagées à en fixer un basé sur le cadre du SBTi.

Notamment, une chose est de fixer des objectifs, une autre est de prendre des mesures suffisantes pour les atteindre. Pour ce faire, nous consultons les recherches effectuées par plusieurs initiatives telles que l'ACT (*Assessing low Carbon Transition*), la *Transition Pathway Initiative* (TPI) ainsi que des groupes de réflexion et des instituts de recherche tels que la *Carbon Tracker Initiative* (CTI) et le *Rocky Mountain Institute* (RMI). Bien que chaque organisation ait sa propre méthode, leurs conclusions nous aident à avoir une compréhension globale des émetteurs qui prennent déjà des mesures suffisantes et de ceux qui n'en prennent pas.

Ces organisations se concentrent principalement sur les entreprises des secteurs les plus intensifs en carbone (électricité, pétrole et gaz, aviation, transport maritime, automobile, ciment et bâtiments), ce qui explique que la couverture des entreprises de notre portefeuille soit assez faible. Notre portefeuille comprend deux entreprises des secteurs de l'électricité, du pétrole et du gaz, et de l'automobile. Ces 6 entreprises sont couvertes par au moins une des organisations mentionnées ci-dessus. En termes d'alignement sur les objectifs des Accords de Paris, seule une entreprise de distribution d'électricité est considérée comme alignée, tandis que l'autre l'est pour certains types de combustibles. La situation est la même pour les entreprises du secteur « pétrole et gaz ». Enfin, les deux entreprises du secteur automobile ne sont pas alignées.

## G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Axiom AI soutient les principaux objectifs résultant de la Convention sur la diversité biologique (CDB)<sup>14</sup>. En tant qu'entreprise du secteur financier opérant dans des zones urbaines, nous sommes conscients que notre impact direct sur la biodiversité et les risques que la dégradation de la biodiversité pose dans le cadre de nos activités sont négligeables. Nous sommes toutefois conscients que l'impact indirect de nos investissements peut être pertinent à la réalisation des objectifs mondiaux définis dans le Cadre du *Kunming-Montréal Global Biodiversity Framework*, en particulier ceux liés aux flux financiers<sup>15</sup>. Nous résumons ci-dessous notre approche sur la biodiversité pour les IFs et les entreprises.

---

<sup>14</sup> Les trois objectifs principaux de la convention sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

<sup>15</sup> Il s'agit des objectifs suivants : i. Objectif D : combler le déficit de financement de la biodiversité de 700 milliards de dollars par an et aligner les flux financiers sur le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et la Vision 2050 pour la biodiversité ; ii. Objectif 19 : mobiliser au moins 200 milliards de dollars par an d'ici 2030 pour mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité ; et iii. Objectif 15 : élaborer des politiques qui garantissent le suivi, l'évaluation et la

## i. Secteur financier

### 1. Stratégie

L'intégration de la biodiversité dans notre approche d'investissement responsable suit la même logique que dans le cas du changement climatique, ce qui signifie que pour aligner pleinement tout objectif de biodiversité au niveau du portefeuille, nous sommes censés examiner comment les IFs de notre portefeuille intègrent les questions de biodiversité dans leurs politiques de prêt/investissement, leurs processus et leurs objectifs.

Cependant, nous observons que le degré d'intégration des considérations relatives à la biodiversité par les IFs est moins avancé que l'intégration des questions relatives au changement climatique. En effet, aujourd'hui, il est relativement courant de trouver des IFs qui ont des politiques limitant les prêts et les investissements dans certains secteurs ou projets qui ont un impact direct élevé sur la biodiversité (par exemple, l'agriculture, la sylviculture, la pêche), mais il y a très peu d'organisations qui incluent déjà l'analyse des dépendances et des impacts sur la biodiversité au niveau du client ou de l'émetteur ou même qui effectuent une analyse au niveau du portefeuille.

Une étude récente de l'ONG ShareAction a révélé que 13 banques sur 25 en Europe n'intègrent pas la biodiversité dans l'évaluation des risques<sup>16</sup>. La même étude révèle que les scores moyens des banques sont plus élevés pour le climat que pour la biodiversité dans chaque facteur analysé (c'est-à-dire gouvernance, stratégie, engagement et collaboration). Leur analyse s'est concentrée sur les plus grandes banques européennes ; ainsi, si l'échantillon est élargi aux banques de taille moyenne et petite, la différence s'accroîtra certainement.

Comme dans le cas du changement climatique, un facteur crucial dans la mise en place d'une stratégie d'alignement sur la biodiversité au niveau du portefeuille réside dans l'indicateur utilisé pour fixer les objectifs et son lien avec les objectifs propres des IFs. À l'heure actuelle, les objectifs liés à la biodiversité sont assez rares. Le rapport de ShareAction révèle que seules 3 des 25 banques analysées ont fixé des objectifs pour gérer les risques liés à la biodiversité<sup>17</sup>.

Pour toutes ces raisons, nous avons jugé inapproprié de définir une stratégie d'alignement sur la biodiversité au niveau du portefeuille à ce stade. Nous continuerons cependant à suivre les progrès des IFs, qui devraient évoluer de manière significative à court terme, avec l'adoption du Kunming-Montréal Global Biodiversity Framework.

### 2. Empreinte biodiversité, dépendances et impacts

Le reporting des IFs sur l'empreinte de la biodiversité ainsi que sur les dépendances et les impacts est assez rare. Moins d'une poignée de banques communiquent les résultats des outils qu'elles utilisent. Il n'est donc pas possible d'effectuer une analyse pertinente de nos investissements dans le secteur sur la base des informations publiques.

L'alternative que nous envisageons pour ce sujet est de suivre une approche similaire à celle que nous avons adoptée pour le changement climatique, c'est-à-dire de mettre en correspondance les données relatives aux prêts syndiqués des entreprises avec les données relatives à la

---

divulgaration des risques, des dépendances et des impacts sur la biodiversité des portefeuilles des institutions financières afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité, d'augmenter les impacts positifs et de réduire les risques liés à la biodiversité.

<sup>16</sup> [https://cdn2.assets-servd.host/shareaction-api/production/resources/reports/ShareAction\\_Banking\\_Survey\\_2022-final.pdf](https://cdn2.assets-servd.host/shareaction-api/production/resources/reports/ShareAction_Banking_Survey_2022-final.pdf)

<sup>17</sup> [https://cdn2.assets-servd.host/shareaction-api/production/resources/reports/ShareAction\\_Banking\\_Survey\\_2022-final.pdf](https://cdn2.assets-servd.host/shareaction-api/production/resources/reports/ShareAction_Banking_Survey_2022-final.pdf)

biodiversité. La décision sur la métrique que nous utiliserons sera fortement influencée par ce que font les IFs, car la comparaison de nos résultats avec les informations fournies par les banques est un élément important de notre contrôle de qualité, même si la métrique n'est pas tout à fait la même. Nous continuerons à suivre les développements en matière de divulgation afin d'être en mesure d'aborder la biodiversité de manière appropriée dans notre stratégie d'investissement responsable.

Nous présentons ci-dessous nos travaux sur les entreprises, nous avons décidé de ne pas évaluer les sociétés financières en utilisant la même méthodologie pour deux raisons principales : i. le secteur n'est pas pris en compte directement ; ii. l'utilisation de la moyenne sectorielle proposée par le fournisseur de données pourrait certainement surestimer l'exposition des sociétés financières aux dépendances et aux impacts de la biodiversité, car cette moyenne est basée sur des secteurs très exposés aux questions de biodiversité.

## ii. Entreprises non financières

**Analyse des dépendances et des impacts.** Nous avons effectué une première analyse des dépendances et des impacts sur la biodiversité de nos investissements dans les entreprises de l'économie réelle. L'analyse est basée sur le *Biodiversity Risk Filter* du WWF<sup>18</sup>, qui associe 25 industries à 20 dépendances et 13 impacts directs. 53% de nos investissements dans les entreprises sont dans les industries analysées par l'outil (~2% de nos investissements). Le tableau ci-dessous montre l'exposition de nos investissements à des dépendances et des impacts très élevés ou élevés.

Type d'indicateur	Indicateur	Très élevé	Elevé
Dépendance	Pénurie d'eau	10%	67%
	Disponibilité limitée du bois		3%
	Condition de l'eau		14%
	Glissements de terrain		100%
	Maladies de l'eau, des forêts et des plantes		11%
	Chaleur extrême		54%
	Cyclones tropicaux		100%
	Attention des médias	8%	7%
Impacts	Attractivité touristique	5%	
	Changement d'usage des cours d'eau douce, des mers et des terres	2%	
	Perte de la couverture forestière	9%	1%
	Pollution	16%	25%
	Aires protégées/conserves	3%	1%
	Aires clés pour la biodiversité		3%
	Autres aires délimitées importantes		3%
	Condition des écosystèmes		3%
	Terrains et territoires des communautés locales et des peuples indigènes	2%	
	Droits humains et du travail		7%

Nous avons des investissements dans 12 des 25 secteurs analysés, et dans 10 de ces secteurs, il existe au moins une dépendance ou un impact considéré comme "très élevé", ce qui équivaut à 37 % de nos investissements dans les entreprises de l'économie réelle.

<sup>18</sup> <https://riskfilter.org/>

Il est important de souligner les limites de cette analyse. Tout d'abord, cette analyse ne fait pas de distinctions régionales qui peuvent être particulièrement pertinentes pour certaines dépendances et certains impacts. Par exemple, 100 % de nos entreprises sont exposées aux cyclones tropicaux, mais l'impact des cyclones tropicaux est significativement plus faible pour les entreprises ayant des activités en Europe que pour les entreprises ayant des activités en Asie et dans les Caraïbes. Deuxièmement, il s'agit d'une analyse au niveau sectoriel. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour comprendre si les entreprises de notre portefeuille intègrent dans leur planification les dépendances et les impacts sur la biodiversité mis en évidence ci-dessus. Troisièmement, l'exposition sectorielle aux dépendances et aux impacts ne prend en compte que les activités de scope 1 et non la chaîne de valeur du secteur, et pourrait donc être sous-estimée.

Cette analyse constitue toutefois une première étape dans la compréhension de l'exposition de notre portefeuille aux questions de biodiversité. Nous continuerons à suivre les résultats et à explorer l'utilisation d'autres outils dans le cadre de l'élaboration de notre stratégie en matière de biodiversité.

**Empreinte de la biodiversité.** Il s'agit d'une mesure que nous effectuerons dans le cadre d'exercices futurs.

## **H. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques**

### **i. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG et manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité**

Axiom AI dispose de trois outils pour identifier les risques ESG (voir section A pour plus de détails) :

1. Base de données des controverses ;
2. Scores ESG ; et
3. Liste d'exclusion.

Lorsqu'une controverse est considérée comme ayant un impact important sur les finances de l'entreprise, la note de risque interne (Axiom Risk Grade - ARG) de l'émetteur peut changer. L'ARG est une mesure qualitative de la probabilité de défaut de l'émetteur. Il s'agit d'une note de 1 à 10, 10 étant le niveau de risque le plus faible. Chaque fonds ou mandat a une limite d'investissement spécifique par ARG, les limites étant fixées par le comité des risques sur la base du profil de risque du véhicule d'investissement.

En outre, le département des risques est chargé de contrôler l'application de la liste d'exclusion et des restrictions liées aux scores ESG ainsi qu'aux pourcentages minimums d'investissements durables. Ces deux éléments sont intégrés dans notre système pré et/ou post-trade.

### **ii. Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés, dont les risques climatiques et liés à la biodiversité**

#### **1. Institutions Financières**

Le tableau suivant décrit les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus importants qui sont suivis dans le cadre du processus de gestion des risques d'Axiom. Les risques sociaux et de gouvernance découlent principalement des opérations directes de l'IF, tandis que les risques environnementaux découlent principalement des activités de prêt et d'investissement du portefeuille :

Aspect ESG	Source des risque	Caractéristiques
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise culture d'entreprise/intégrité de la direction (corruption, blanchiment d'argent, irrégularités comptables, fraude fiscale, etc.)</li> <li>- Manipulation du marché/collusion</li> <li>- Ne pas se conformer à un ensemble de réglementations de plus en plus nombreuses et complexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actuel</li> <li>- Principalement endogène à l'organisation</li> <li>- Récurrent, plusieurs cas par an</li> <li>- L'impact financier varie (de la faillite à aucune perte).</li> <li>- Normalement les litiges sont longs et durent plusieurs années avant que les risques financiers ne se matérialisent.</li> </ul>
Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente abusive de produits</li> <li>- Prêts prédateurs</li> <li>- Réputationnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle public des clients et des partenaires commerciaux ayant des antécédents de manquement d'éthique</li> <li>• Contrôle public en raison de la participation au financement, investissement, souscription ou réassurance de projets ou d'entreprises considérés comme ayant un impact social négatif.</li> </ul> </li> <li>- Cybersécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actuel</li> <li>- Peut-être endogène ou exogène</li> <li>- Récurrent, plusieurs cas par an)</li> <li>- L'impact financier varie (de la faillite à aucune perte).</li> <li>- Dans le cas de litiges, les risques financiers peuvent prendre plusieurs années avant de se concrétiser.</li> </ul>
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés au climat : risques physiques, de transition et de réputation</li> <li>- Affirmations trompeuses, écoblanchiment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actuelle dans le cas de l'écoblanchiment et émergente pour les risques climatiques.</li> <li>- Peut-être endogène ou exogène</li> <li>- Rare, moins d'une poignée de cas par an</li> <li>- Impact financier relativement faible</li> <li>- Risque de court terme (écoblanchiment), moyen et long terme (risques liés au climat)</li> </ul>

**Exposition géographique.** Les investissements d'Axiom AI portent principalement sur des banques et des assureurs européens, certaines de ces sociétés ayant des activités dans plusieurs pays européens, d'autres opérant principalement dans leur pays d'origine, et d'autres encore ayant des activités significatives dans d'autres régions du monde (États-Unis, Amérique latine, Asie, etc.) Ainsi, bien que les risques survenant dans les pays européens puissent avoir un impact sur toutes les banques de notre univers, leur ampleur peut varier d'une banque à l'autre.

### Zoom sur les risques liés au climat

Les institutions financières sont exposées à des risques physiques et à des risques de transition. La matérialisation de ces risques pour les banques et les assureurs peut être très différente en raison de la nature différente de leurs activités. Le tableau 2 ci-dessous décrit la manière dont les risques physiques et de transition peuvent se matérialiser dans les catégories de risques traditionnelles des banques et des assureurs.

**Tableau 2 : Risques climatiques des banques et assureurs<sup>19</sup>**

Risque financier	Banques	Assureurs
Risque de marché	<p><b>Risques de transition</b> : La réévaluation abrupte du prix des titres et des produits dérivés peut entraîner un manque de liquidité ou une décorrélation des actifs. La valeur et la liquidité des produits associés aux secteurs vulnérables au risque de transition pourraient diminuer au fil du temps et la valeur des actifs pourrait être décorrélée d'autres secteurs, ce qui aurait un impact négatif sur le portefeuille réglementaire de trading et le portefeuille d'investissement.</p> <p><b>Risques physiques</b> : Les changements de sentiment sur le marché et la réévaluation soudaine des actifs peuvent avoir un impact négatif sur le portefeuille réglementaire de trading et d'investissement.</p>	
Risques opérationnels	<p><b>Risques de transition</b> : Procédures judiciaires ou amendes pour non-respect des obligations d'information.</p> <p><b>Risques physiques</b> : Impact sur les sites/actifs des banques/assureurs entraînant une augmentation des coûts d'exploitation et sur leur capacité à continuer à fournir des services à leurs clients (par exemple, services bancaires, capacité réduite de gestion des sinistres).</p>	
Risques de liquidité	<p><b>Risques de transition</b> : Le non-alignement des activités de la banque sur les objectifs des Accords de Paris pourrait avoir un effet négatif sur sa notation extra-financière. Une dégradation de la note pourrait exclure ses titres de l'univers d'investissement de certains gestionnaires d'actifs. Un changement de réglementation de la part d'une grande banque centrale visant à imposer des critères ESG plus stricts pour les garanties éligibles (ou à introduire un « facteur vert » dans sa politique monétaire) pourrait réduire la capacité de la banque à mettre en gage certains actifs dans le cadre des opérations monétaires de la banque centrale.</p> <p><b>Risques physiques</b> : à la suite de dommages causés aux biens des clients, ce qui pourrait avoir une incidence sur le risque de liquidité en raison des demandes de liquidités des clients pour réparer les dommages.</p>	<p><b>Risques de transition</b> : Le manque d'informations fiables et comparables sur les expositions sensibles au climat pourrait créer de l'incertitude et provoquer des dynamiques de marché procycliques, notamment des ventes forcées d'actifs à forte intensité de carbone, et donc réduire la liquidité de ces marchés.</p> <p><b>Risques physiques</b> : Volatilité de la sinistralité due à l'incertitude des événements climatiques. Cela peut entraîner une insuffisance des ressources liquides et la nécessité éventuelle de céder des actifs à des conditions défavorables.</p>

<sup>19</sup> Sources : adapté du Document universel 2023 de Société Générale SA et du rapport Application Paper on the Supervision of *Climate-related Risks in the Insurance Sector* de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance.

<b>Risque de crédit</b>	<p><b>Risques de transition</b> : Ils peuvent affecter la capacité des clients à générer des revenus et à respecter leurs engagements financiers. Ils peuvent également avoir un impact indirect sur la valeur des actifs du client, réduisant ainsi la valeur des garanties utilisées pour assurer le financement.</p> <p><b>Risques physiques</b> : Il peut augmenter la probabilité de défaut des clients en endommageant directement leurs actifs ou en affectant indirectement leur modèle économique en perturbant les chaînes d'approvisionnement, les routes commerciales ou les marchés. L'impact des risques physiques sur les actifs peut rendre plus difficile le recouvrement par la banque d'une partie de son exposition, en raison de la réduction de la valeur de la garantie.</p>	<p>NA</p>
<b>Risques de souscription</b>	<p>NA</p>	<p><b>Risques de transition</b> : Diminution des primes d'assurance des entreprises à forte intensité de carbone dans le cas des assureurs alignant leur souscription sur les engagements de décarbonisation. La dévaluation des actifs déclenchée par le risque de transition pourrait affecter la capacité des clients à respecter leurs engagements financiers.</p> <p><b>Risques physiques</b> : Augmentation des demandes d'indemnisation, ainsi que du niveau de variabilité. La souscription peut sous-estimer les risques auxquels un assureur est exposé en souscrivant une police d'assurance particulière. Les polices de responsabilité civile peuvent également avoir des incidences prudentielles en raison du risque de souscription.</p>
<b>Risques de réputation</b>	<p>Résultant du fait que les assureurs/banques souscrivent/ facilitent, ou investissent/prêtent dans des secteurs perçus comme contribuant au changement climatique ou résultant d'un marketing trompeur.</p> <p>Le non-respect de ses engagements en matière de développement durable pourrait entraîner des litiges et un risque pour son image, ce qui pourrait avoir un impact commercial négatif pour l'entreprise.</p>	<p>La réduction de l'accessibilité financière ou de la disponibilité de la couverture d'assurance à mesure que les assureurs réagissent au risque climatique peut également avoir un impact négatif sur la réputation, si les assureurs sont perçus comme augmentant considérablement les prix ou retirant la couverture à certaines contreparties sans qu'il y ait d'alternative appropriée.</p>

**Intégration de ces risques dans notre analyse.** En tant que gestionnaire d'actifs investissant principalement dans des instruments de dette, nous pensons que les catégories de risques qui peuvent avoir l'impact le plus important sur notre activité sont les risques de crédit dans le cas des banques, et les risques de marché et de souscription dans le cas des assureurs. En effet, ces catégories de risques sont étroitement liées aux préférences et au comportement de leurs clients, et donc à leur activité principale.

Nous décrivons ci-dessous nos progrès en matière de risques de crédit et de marché. En ce qui concerne les risques opérationnels, les risques de transition décrits ci-dessus n'ont pas encore été observés, mais une estimation de l'exposition aux risques physiques peut être faite. Nous présentons ci-dessous nos résultats. Quant aux risques de réputation, ils sont couverts qualitativement par notre base de données des controverses au niveau de l'émetteur. Jusqu'à présent, nous n'avons pas constaté d'impact matériel sur les finances, mais nous pensons qu'il s'agit d'un risque latent puisque les régulateurs se sont mis à renforcer les règles de marketing et d'écoblanchiment et puisque les ONG environnementales ont commencé à poursuivre les entreprises en justice pour les tenir responsables de leur inaction en matière de climat.

#### **a.) Risques de crédit et de marché.**

L'identification des émetteurs les plus exposés aux risques liés au climat doit prendre en compte au moins leurs portefeuilles de prêts/investissements pour être matérielle. Ainsi, des défis similaires à ceux mentionnés dans la section F se posent lorsque l'on tente de quantifier les risques. En particulier : i. l'information publique est très limitée et il y a encore moins de convergence en termes d'indicateurs par rapport aux indicateurs d'alignement ; ii. les données des clients/émetteurs ne sont pas disponibles à un bon niveau de granularité pour qu'un tiers puisse appliquer son propre modèle sans s'exposer à des niveaux élevés d'incertitude.

**Où nous en sommes.** Chez Axiom AI, nous avons fait une première tentative pour comprendre l'exposition aux risques physiques et de transition des banques de notre portefeuille en associant les données des prêts syndiqués au niveau du client avec une mesure qualitative des risques physiques et de transition provenant d'IDL. Le résultat de cette analyse a un impact sur le score d'Axiom Climate Readiness de chaque banque. L'agrégation de cette métrique au niveau du portefeuille est cependant moins intuitive, de même que son utilisation pour l'allocation d'actifs, en raison de la nature top-down de cette métrique.

**Où nous voudrions aller.** En théorie, si les banques et les compagnies d'assurance intègrent déjà les risques liés au climat dans leur processus de gestion des risques, nous les incluons déjà dans notre analyse des risques financiers. Cependant, même si elles le font, le niveau de granularité des informations divulguées ne permet pas de distinguer l'effet des risques liés au climat. La situation n'est donc pas idéale. Nous pensons qu'il est nécessaire de procéder à des évaluations plus détaillées. Quelques évolutions réglementaires pourraient toutefois nous aider à mieux comprendre l'exposition aux ces risques des banques et des assureurs à partir de 2023.

S'agissant des banques, à partir de 2023 et à l'échéance de 2024, elles devront répondre à des obligations d'information de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) qui définit des informations communes sur les risques physiques et de transition à communiquer dans le cadre du Pilier 3<sup>20</sup>. Bien que ces informations ne constituent pas une quantification des risques physiques et de transition, elles permettront une meilleure analyse des banques. Les banques sont également tenues d'inclure les risques physiques et de transition dans leur processus interne d'évaluation de

---

<sup>20</sup> <https://www.eba.europa.eu/eba-publishes-binding-standards-pillar-3-disclosures-esg-risks>

l'adéquation des fonds propres et dans leur stress test d'ici à la fin de 2024<sup>21</sup>. Certaines banques fournissent déjà des déclarations sur l'impact des risques liés au climat dans ces évaluations.

Dans le cas des assureurs, l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (AEAPP) a publié son avis sur l'intégration de scénarios de changement climatique dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ci-après « ORSA ») à l'intention des autorités nationales de contrôle (ANC)<sup>22</sup>. Dans cet avis, l'AEAPP définit les attentes en matière de contrôle de l'intégration des scénarios dans l'ORSA. En 2023, les ANCs commenceront à contrôler l'application de l'avis de l'AEAPP. Nous nous attendons donc à un niveau d'information plus élevé de la part des assureurs.

Axiom AI surveillera les informations communiquées par les banques et les assureurs afin de mieux identifier les émetteurs les plus à risque et, si possible, déterminer leur impact au niveau du portefeuille.

### b.) Risques Opérationnels

Notre analyse des risques opérationnels liés au climat se concentre sur les risques physiques. Les données proviennent de S&P Trucost. L'encadré 2 fournit de plus amples détails sur leur méthodologie. Le tableau 3 présente les résultats pour nos entreprises du secteur financier sur la base du scénario de changement climatique modéré, car il s'agit du scénario dans lequel notre vision de l'avenir est la plus cohérente, et pour l'année 2030, qui correspond le mieux à la période de détention de nos obligations.

**Tableau 3 : Exposition au risque physique par secteur financier**

Secteur	Incendie de forêt	Chaleur extrême	Froid extrême	Stress hydrique	Inondation fluviale	Inondation côtière	Cyclone tropical	Sécheresse
Banques	2	6	32	4	4	1	1	3
Assureurs	1	2	5	4	4	1	1	2
Services financiers diversifiés	2	4	25	6	8	1	1	5

**Niveaux = 0-40 : Faible / 40-70 : Moyenne / 70-100 : Haute**

Comme prévu, l'impact global de ces risques physiques est assez faible. Le froid extrême est le risque auquel les trois sous-secteurs sont le plus exposés. Notre analyse montre que toutes les entreprises sont faiblement exposées aux incendies de forêt, aux chaleurs extrêmes, aux inondations côtières, aux cyclones tropicaux et aux sécheresses. Vingt banques, un assureur et trois sociétés financières diversifiées ont une exposition moyenne à au moins un des risques physiques restants. Ces institutions financières représentent 15 % de notre exposition au secteur.

<sup>21</sup> <https://www.bankingsupervision.europa.eu/press/pr/date/2022/html/ssm.pr221102~2f7070c567.fr.html>

<sup>22</sup> [https://www.eiopa.europa.eu/eiopa-issues-opinion-supervision-use-climate-change-risk-scenarios-orsa-2021-04-19\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/eiopa-issues-opinion-supervision-use-climate-change-risk-scenarios-orsa-2021-04-19_en)

### Encadré 2 : Méthodologie des risques physiques S&P Trucost

Trucost Climate Change Physical Risk Analytics utilise une approche au niveau des actifs pour évaluer le risque physique au niveau de l'entreprise et du portefeuille. Elle s'appuie sur une base de données propriétaire de plus de 2,7 millions d'emplacements d'actifs physiques liés à des sociétés et à des entités mères - sur la base des ensembles de données recueillies par S&P Market Intelligence, S&P Platts et Trucost.

Parmi ces actifs, citons : plus de 107 000 magasins de détail, 657 600 agences bancaires, 43 400 installations de stockage de gaz, installations de GNL et de gaz, plus de 12 000 sièges sociaux et bureaux d'entreprises, 184 700 tours de télécommunications, entre autres.

La méthodologie couvre sept risques physiques clés liés au changement climatique : les inondations, le stress hydrique, les vagues de chaleur, les vagues de froid, les ouragans, l'élévation du niveau de la mer et les incendies de forêt. Dans le cadre de trois scénarios de changement climatique :

- Scénario de changement climatique élevé (RCP 8.5) : Poursuite de la croissance des émissions dans le cadre du business-as-usual. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement supérieur à 4°C d'ici à 2100.
- Scénario de changement climatique modéré (RCP 4.5) : Mesures d'atténuation visant à réduire les émissions de moitié par rapport aux niveaux actuels d'ici à 2080. Ce scénario est plus susceptible qu'improbable d'entraîner un réchauffement supérieur à 2° C d'ici 2100.
- Scénario de faible changement climatique (RCP 2.6) : Mesures d'atténuation agressives visant à réduire de moitié les émissions d'ici à 2050. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement inférieur à 2°C d'ici à 2100.

## 2. Entreprises non financières

L'analyse des entreprises de l'économie réelle s'est concentrée sur deux risques : les risques physiques et les risques de transition. Les risques physiques ont été analysés à l'aide du même outil que celui utilisé pour analyser les risques physiques opérationnels des IFs. Les risques de transition ont été analysés à l'aide de l'outil *Carbon Earnings at Risk* de S&P Trucost (voir encadré 3).

### a.) Risques physiques.

Le tableau 3 présente les résultats de notre exposition aux risques physiques dans les secteurs dont l'exposition moyenne pondérée est "moyenne" ou qui comptent au moins une entreprise présentant une exposition moyenne. Nous ne sommes exposés à aucune entreprise présentant une exposition élevée aux risques physiques ci-dessous et, par conséquent, aucune exposition sectorielle n'a été jugée comme présentant un risque élevé.

Notre portefeuille d'entreprises est exposé à trois risques principaux : le froid extrême, le stress hydrique et les inondations fluviales. Dans le cas du froid extrême, l'exposition concerne les secteurs de l'électricité et de l'aérospatiale/défense, tandis que dans le cas du stress hydrique et des inondations fluviales, seuls les secteurs de l'hébergement et de la chimie sont moyennement exposés, respectivement.

12 entreprises sur les 39 analysées par l'outil ont une exposition moyenne à au moins un risque physique. Ces entreprises représentent 35% de nos investissements.

**Tableau 3 : Exposition aux risques physiques des entreprises par secteur**

Secteur	Incendie de forêt	Chaleur extrême	Froid extrême	Stress hydrique	Inondation fluviale	Inondation côtière	Cyclone tropical	Sécheresse
Produits chimiques	21	4	22	14	44	1	1	24
Électronique	6	10	48	15	37	1	11	19
Hébergement	2	7	30	41	30	2	5	17
Aérospatiale/ Défense	5	6	43	10	11	1	1	7
Automobile	8	3	18	11	16	1	1	9
Alimentation	8	12	29	18	13	2	2	9
Services de santé	3	2	12	15	23	1	1	15
Immobilier	4	3	24	18	31	1	1	15
Services publics	17	3	17	35	35	1	1	20

Niveaux = 0-40 : Faible / 40-70 : Moyenne / 70-100 : Haute

#### b.) Risques de transition

Pour évaluer notre exposition aux risques de transition, nous avons utilisé l'outil S&P *Trucost Carbon Earnings at Risk* (voir encadré 3). Cet outil convient mieux aux portefeuilles d'actions cotées qu'aux portefeuilles d'obligations d'entreprise, car il ne peut pas fournir d'informations sur l'impact des prix du carbone sur le risque de crédit, mais plutôt sur les variations de l'EBITDA ou de l'EBIT au niveau du portefeuille. Cela signifie également que toutes les entreprises privées ne peuvent pas être analysées en raison du manque d'informations financières. De ce fait, la couverture de notre portefeuille a été considérablement réduite. Pour ces raisons, nous pensons que la présentation des résultats ne serait pas représentative de notre exposition. Nous chercherons d'autres méthodologies plus adaptées à notre portefeuille.

#### I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

A la fin du mois de décembre 2022, Axiom AI avait 2,2 milliards d'euros sous gestion directe, dont 0,96 milliards catégorisés comme Article 8 SFDR, soit 44% du total des actifs sous gestion. La liste des fonds catégorisés Article 8 se trouve ci-dessous :

Nom du fonds	Stratégie d'investissement	Catégorisation SFDR
Axiom Short Duration Bond Fund	Stratégie de portage à durée limitée axée sur les banques et les assureurs	Article 8
Axiom Obligataire	Stratégie de portage et de plus-value avec de dette subordonnée de banques et d'assureurs	Article 8
Axiom Sustainable Financial Bonds <sup>23</sup>	Stratégie de portage et de plus-value sur la dette subordonnée des banques et assureurs européens	Article 8
Axiom European Banks Equity	Actions des institutions financières européennes	Article 8
Axiom Optimal Criteria	Émetteurs financiers et d'entreprises européens de qualité d'investissement	Article 8

### Encadré 3 : Carbon Earnings at Risk

Cet outil peut être utilisé pour tester la capacité actuelle d'une entreprise à absorber les prix futurs du carbone et comprendre les revenus potentiels à risque du fait de la tarification du carbone au niveau d'un portefeuille. L'outil estime un coût du carbone non tarifé, défini comme la différence entre ce qu'une entreprise paie aujourd'hui pour le carbone et ce qu'elle pourrait payer à une date future donnée, en fonction de son secteur, de ses activités et d'un scénario de politique de prix donné.

Trois scénarios de prix du carbone sont modélisés :

1. Scénario de prix du carbone bas : Suppose la mise en œuvre intégrale des contributions déterminées au niveau national des pays, dont certaines ne devraient pas atteindre l'objectif de l'Accord de Paris.
2. Scénario de prix du carbone moyen : Suppose la mise en œuvre intégrale de politiques conformes à l'objectif de 2°C de l'accord de Paris, mais avec une action retardée à court terme.
3. Scénario de prix du carbone élevé : Suppose la mise en œuvre intégrale de politiques conformes à l'objectif de 2°C de l'Accord de Paris.

La prime de risque du prix du carbone reflète le coût financier supplémentaire par tonne d'émissions de gaz à effet de serre par rapport au prix actuellement payé, en raison d'éventuelles hausses de prix ou de taxes à l'avenir (figure 2). Elle varie en fonction du choix du scénario, du secteur d'activité principal de l'entreprise, de son exposition géographique et de l'horizon temporel de l'analyse.

L'outil évalue le risque financier à différents horizons (2020, 2025, 2030, 2040 et 2050) et effectue des comparaisons entre pairs à l'aide de deux indicateurs de résultats (EBIT et EBITDA).

La principale limite de l'outil est qu'il ne prend en compte qu'un seul risque de transition (à savoir la tarification du carbone) alors que plusieurs autres sont pertinents (par exemple, d'autres politiques climatiques, des changements technologiques).

<sup>23</sup> Le fonds a été renommé Axiom Climate Financial Bonds le 01.01.23.

## **J. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019**

### **i. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Axiom Alternative Investments prend en considération les principales incidences négatives (PAI, ou « Principal Adverse Impacts » en anglais) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Axiom Alternative Investments.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Axiom Alternative Investments reconnaît la responsabilité de l'industrie de la gestion d'actifs vis-à-vis de la limitation de l'impact négatif, qu'il soit direct ou indirect, sur les facteurs environnementaux et sociaux par le biais de ses décisions d'investissement. Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR en anglais) vise à capter ces impacts à travers les indicateurs des principales incidences négatives.

## ii. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>					
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	8 044	NA	<p><b>Approche générale :</b> Axiom AI est déterminé à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris. Notre parcours a commencé avec notre premier fonds ESG/Climat, Axiom Climate Financial Bond, qui a un objectif de décarbonisation conforme à l'Accord de Paris, basé sur un objectif d'Augmentation de Température Implicite (ITR en anglais). Cette méthodologie ITR vise à estimer les portefeuilles de prêts des banques. Nous avons pour objectif d'intégrer les considérations climatiques à tous nos fonds et mandats de l'article 8.</p> <p><b>Engagement :</b> Axiom AI fait de l'engagement sur des sujets liés au climat avec les banques d'importance systémique mondiale en Europe par le biais d'un dialogue collectif et bilatéral, et avec les petites et moyennes banques par le biais d'un dialogue bilatéral. Nous sommes membres du</p>
		Émissions de GES de niveau 2	2 734	NA	
		Émissions de GES de niveau 3 <sup>26</sup>	22 085	NA	
		Émissions totales de GES	32 864	NA	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	16	NA	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	51	NA		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le	0,5%	NA		

<sup>24</sup> Axiom AI a commencé à mesurer ses principales incidences négatives en 2022. 2024 sera la première année reflétant une comparaison avec l'année précédente.

<sup>25</sup> Cette colonne fournira une explication sur l'évolution de la principale incidence négative par rapport aux périodes de référence, en relation avec les actions entreprises. Elle sera alimentée pour la première fois en 2024.

<sup>26</sup> Dans le cas des institutions financières, seules les émissions en amont sont incluses, car les méthodes de calcul des émissions en aval (c'est-à-dire les émissions du portefeuille de prêts/investissements) sont trop descendantes et ne sont pas fiables pour les exercices de suivi et de fixation d'objectifs.

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	secteur des combustibles fossiles				<p>Institutional Investors Group on Climate Change et participons à leur groupe de travail Net Zero sur l'engagement avec des banques. En termes de vote par procuration, Axiom AI soutient les propositions d'actionnaires qui demandent aux entreprises de préparer et planifier l'atténuation des risques liés au changement climatique ou de fixer des objectifs de décarbonisation. Ces propositions sont toutefois assez rares dans le secteur des institutions financières.</p> <p><b>Exclusions :</b> La politique d'exclusion d'Axiom AI couvre l'exclusion des activités ayant un impact négatif important sur le climat (par exemple, le charbon thermique, le pétrole et le gaz conventionnels et non conventionnels). Les seuils peuvent être consultés à l'adresse suivante : <a href="http://axiom-ai.com/web/data/documentation/Thematic-And-Sectoral-Exclusions.pdf">http://axiom-ai.com/web/data/documentation/Thematic-And-Sectoral-Exclusions.pdf</a></p> <p><b>Prochaine période de référence :</b> Le suivi des PAI se poursuivra, aucun objectif spécifique n'a été fixé pour 2023 car ce n'est qu'à la fin mai 2023 que les données de la période de référence 2022 étaient stables. Nous nous attendons également à ce que les données s'améliorent au fil du temps, étant donné que de meilleures données sur la catégorie 15 (investissements) du champ d'application 3 seront disponibles dans le reporting des banques et des assureurs.</p>
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	15,8%	NA		
6.a. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0	NA		
6.b. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE B		0	NA		
6.c. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE C		0,7	NA		

**INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	6.d. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE D		0,1	NA		
	6.e. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE E		0	NA		
	6.f. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE F		0	NA		
	6.g. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE G		0,9	NA		
	6.h. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE H		0	NA		
	6.i. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE L		0,9	NA		

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zone	0,2%	NA	<p><b>Approche générale :</b> La biodiversité est prise en compte dans l'approche ESG d'Axiom de deux manières :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pour les entreprises de l'économie réelle pour lesquelles la biodiversité est un facteur de durabilité matérielle, notre notation ESG prend en compte leurs opérations dans des zones importantes pour la biodiversité (par exemple, les zones humides Ramsar, les sites AZE) et leurs politiques ou engagements en matière de préservation de la biodiversité. Nous avons toutefois remarqué que les données disponibles sur cet indicateur sont limitées.</li> <li>2. Pour les institutions financières, la biodiversité est prise en compte dans notre notation ACRS à travers l'examen des politiques de prêt/ investissement dans 3 secteurs très exposés aux controverses sur la biodiversité : L'huile de palme, sylviculture/pâte à papier et l'agriculture. La faible qualité ou l'absence de politiques se traduira par un score ACRS inférieur.</li> </ol> <p><b>Prochaine période de référence.</b> Nous chercherons à obtenir une meilleure couverture de cet indicateur pour les entreprises et les institutions financières. Cela comprendra également une évaluation de la matérialité de la biodiversité pour nos portefeuilles, ainsi que de l'impact de nos portefeuilles sur la biodiversité. Aucun objectif ne sera fixé tant que nous ne serons pas satisfaits de la couverture et de la qualité des données dont nous disposons.</p>

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,006	NA		<p><b>Approche générale :</b> La consommation d'eau est prise en compte dans les notes ESG des entreprises des secteurs financier et non financier. L'absence des données publiées se traduira par une note ESG inférieure. Les données disponibles sur cet indicateur sont toutefois limitées.</p> <p><b>Prochaine période de référence.</b> Nous chercherons à améliorer la couverture de cet indicateur pour les entreprises et les institutions financières, afin de mieux comprendre les impacts négatifs de nos investissements sur cet indicateur. Aucun objectif ne sera fixé tant que nous ne serons pas satisfaits de la couverture et de la qualité des données dont nous disposons.</p>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,04	NA		<p><b>Approche générale :</b> L'élimination des déchets est prise en compte dans les notes ESG des entreprises des secteurs financier et non financier. L'absence des données publiées se traduira par une note ESG inférieure. Les données disponibles sur cet indicateur sont toutefois limitées.</p> <p><b>Prochaine période de référence.</b> Nous chercherons à améliorer la couverture de cet indicateur pour les entreprises et les institutions financières, afin de mieux comprendre les impacts négatifs de nos investissements sur cet indicateur. Aucun objectif ne sera fixé tant que nous ne serons pas satisfaits de la couverture et de la qualité des données dont nous disposons.</p>

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC en anglais) ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	4,4%	NA	<p><b>Approche générale :</b> L'approche d'Axiom AI en matière d'investissement responsable est guidée par des normes internationales telles que les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, afin d'évaluer le comportement des entreprises.</p> <p><b>Exclusions :</b> Nos fonds article 8 sont soumis à des exclusions normatives des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sont guidées par la liste d'exclusion du fonds de pension du gouvernement norvégien, basée sur une recommandation du Conseil d'éthique de Norvège. Notre fonds Article 9 dispose d'une liste d'exclusion spécifique comprenant des entreprises supplémentaires. Ces entreprises sont sélectionnées sur la base de notre base de données des controverses des institutions financières.</p> <p><b>Prochaine période de référence :</b> Le suivi de cet indicateur de performance se poursuivra; aucun objectif spécifique n'a été fixé car ce n'est qu'à la fin du mois de mai 2023 que les données de la période de référence 2022 sont devenues stables. Nous effectuerons un exercice de comparaison des pairs afin de déterminer la meilleure façon de gérer ce PAI.</p>

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations en cas de violation des ces principes	4,2%	NA		<p><b>Approche générale :</b> En complément du PAI 10, ce PAI suit la part des investissements dans les entreprises qui ne disposent pas de processus et de mécanismes de conformité permettant d'évaluer le respect des principes d'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ce suivi est effectué pour tous les actifs gérés à l'aide de données provenant d'un fournisseur de données tiers.</p> <p><b>Prochaine période de référence :</b> Le suivi de ce PAI se poursuivra, aucun objectif spécifique n'a été fixé car ce n'est qu'à la fin du mois de mai 2023 que les données de la période de référence 2022 étaient stables. Nous effectuerons un exercice de comparaison des pairs afin de déterminer la meilleure façon de gérer cet PAI.</p>
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	19,1%	NA		<p><b>Approche générale :</b> Les indicateurs de rémunération entre hommes et femmes sont pris en compte dans les scores ESG des entreprises des secteurs financier et non financier. L'absence des données publiées se traduit par une note ESG inférieure.</p> <p><b>Prochaine période de référence :</b> Le suivi de ce PAI se poursuivra, aucun objectif spécifique n'a été fixé, car les données de la période de référence 2022 ne sont devenues stables que jusqu'à la fin mai 2023. Nous effectuerons un exercice de comparaison des pairs afin de déterminer la meilleure façon de gérer cet PAI.</p>

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	31,5%	NA		<p><b>Approche générale :</b> Les indicateurs de diversité des genres sont pris en compte dans les scores ESG des entreprises. L'absence des données publiées se traduit par une note ESG inférieure.</p> <p><b>Vote par procuration :</b> Axiom AI vote contre la réélection ou l'élection d'administrateurs hommes dans les entreprises où la proportion de femmes au conseil d'administration est inférieure à 30 % et qui n'ont pas fixé d'objectifs en matière de diversité.</p> <p><b>Prochaine période de référence :</b> Le suivi de ce PAI se poursuivra, aucun objectif spécifique n'a été fixé car ce n'est qu'à la fin mai 2023 que les données de la période de référence 2022 étaient stables. Nous effectuerons un exercice de comparaison des pairs afin de déterminer la meilleure façon de gérer cet PAI.</p>
14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	NA		<p><b>Approche générale/exclusions :</b> Axiom AI considère comme armes controversées : les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques et biologiques, les armes à laser aveuglant et les fragments indétectables, l'uranium appauvri, les armes incendiaires et les armes nucléaires. L'exclusion s'applique aux entreprises qui sont impliquées dans i.) la fabrication de composants d'armes destinés uniquement à être utilisés dans la production et qui sont essentiels au fonctionnement de ces armes, ou ii.) qui fournissent des produits et/ou des services tels que le stockage et le transfert, et la vente d'armes controversées. Ces entreprises sont exclues des investissements de nos fonds « <i>Long only</i> . »</p>

### INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
						<b>Prochaine période de référence</b> : Notre part d'investissements sur ce PAI est de 0% et continuera à l'être puisque nous continuons à appliquer notre politique d'exclusion.

### INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉTATS ET SUPRANATIONALES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité des GES	Intensité des GES des pays d'investissement	405	NA		<b>Approche générale/exclusion</b> : Axiom n'a pas de stratégies de fonds axées sur les investissements dans la dette souveraine, notre exposition est donc très limitée (4,4% de nos actifs sous gestion). Axiom limite les investissements en dette souveraine à tous les pays qui se situent dans le premier quartile de l'UN SDG Country Index <sup>27</sup> . Ces pays sont généralement des pays développés qui ont une intensité de GES plus faible que les pays en développement en raison d'un PIB plus élevé. <b>Prochaine période de référence</b> : Le suivi de ce PAI se poursuivra, aucun objectif spécifique n'a été fixé car ce n'est qu'à la fin du mois de mai 2023 que les données de la période de référence 2022 sont devenues stables. Nous effectuerons un exercice de comparaison des pairs afin de déterminer la meilleure façon de gérer cet PAI.

<sup>27</sup> <https://dashboards.sdgindex.org/rankings>

### INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0%	NA		<p><b>Approche générale/exclusion</b> : Étant donné qu'Axiom AI limite les investissements dans la dette souveraine à tous les pays qui se situent dans le premier quartile de l'UN SDG Country Index, ces pays ne sont généralement pas sujets à des violations sociales, telles que mentionnées dans les traités et conventions internationaux et les principes des Nations unies.</p> <p><b>Prochaine période de référence</b> : Notre part d'investissements sur ce PAI est de 0% et continuera à l'être puisque nous continuons à appliquer notre politique d'exclusions.</p>

### INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	NA	NA	NA	Axiom AI n'a pas d'exposition aux actifs immobiliers.

### INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante	
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	NA	NA	NA	Axiom AI n'a pas d'exposition aux actifs immobiliers.

### INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT, SUPPLEMENTAIRES

#### Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	15,1%	NA	NA	Au cours de cette première période de référence, les principales actions ont été consacrées à l'estimation et au suivi de l'indicateur. Le résultat est plutôt positif. En 2023, nous évaluerons s'il est possible de faire de l'engagement avec certains des émetteurs qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions.

#### Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées,	22	NA	NA	Au cours de cette première période de référence, les principales actions ont été consacrées à l'estimation et au suivi de l'indicateur. Nous avons constaté que la couverture des données était

**INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021 <sup>24</sup>	Explication <sup>25</sup>	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante	
	infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements				malheureusement très faible. C'est pourquoi, en 2023, nous remplacerons cet indicateur par un autre indicateur social pertinent pour les entreprises du secteur financier, mais avec une meilleure couverture des données.

### iii. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

**Identification.** La SFDR a défini une série d'indicateurs obligatoires et volontaires censés mesurer le degré d'impact négatif que les sociétés de gestion peuvent avoir sur l'environnement et la société par le biais de leurs investissements dans des entreprises et des États.

Le processus d'identification par Axiom AI de la matérialité de ces PAI s'est déroulé en deux étapes. Dans un premier temps, nous avons comparé les indicateurs de performance à notre politique d'investissement responsable. Ce processus a permis d'identifier les indicateurs déjà pris en compte, directement ou indirectement, ainsi que l'impact de ces politiques sur la limitation de ces impacts négatifs. Le processus a également mis en évidence les indicateurs pour lesquels les politiques sont manquantes ou pourraient être améliorées.

La deuxième étape consistait à quantifier les indicateurs, elle comprenait également la recherche des fournisseurs de données. Alors que les fournisseurs de données ont été sélectionnés en 2021/2022, plusieurs modifications ont été apportées aux ensembles de données au cours de l'année, jusqu'en mai 2023. Certaines de ces modifications ont été effectuées à la lumière des clarifications apportées par la Commission Européenne. Ainsi, nous n'avons pu avoir une vision correcte des PAI au niveau de l'entité qu'en juin 2023. Cette première estimation servira de référence et sera utilisée pour déterminer un plan d'action pour les périodes à venir.

**Établissement des priorités.** Le Comité ESG est l'organe qui a la responsabilité globale de définir les PAI prioritaires au niveau de l'entité et des fonds, ainsi que les politiques qui doivent être améliorées ou mises en place pour réduire les impacts négatifs de nos investissements. Une première priorisation a été effectuée en 2022 par la sélection des PAI au niveau du fonds pour nos fonds articles 8 et 9. Cette priorisation a principalement pris en compte la matérialité des PAI pour les entreprises du secteur financier, le secteur dans lequel Axiom AI investit le plus. La définition de la meilleure approche pour prioriser les PAI se poursuivra en 2023 maintenant que les données sont plus stables.

### iv. Politique d'engagement

Axiom AI fait de l'engagement sur des sujets liés au climat avec les banques d'importance systémique mondiale en Europe par le biais d'un dialogue collectif et individuel, et avec les petites et moyennes banques via un dialogue bilatéral. Nous sommes membres du Institutional Investors Group on Climate Change et participons au groupe de travail Net Zero dédié à l'engagement des banques. Cette démarche pourrait avoir un impact sur les indicateurs des PAI 1 à 3, cependant nous ne pouvons pas établir un lien de causalité direct en raison de l'insuffisance des preuves.

En termes de vote par procuration, Axiom AI a pour politique de voter contre la réélection ou l'élection d'administrateurs hommes dans les entreprises pour lesquelles la proportion de femmes au conseil d'administration est inférieure à 30% et qui n'ont pas fixé d'objectifs en matière de diversité. Étant donné le faible poids d'Axiom AI sur ses émetteurs d'actions, nous ne pouvons pas affirmer que cette politique a un impact sur l'indicateur du PAI 13.

### v. Références aux normes internationales

Axiom AI participe à des initiatives internationales et nationales visant à promouvoir le développement durable dans le secteur financier. Nous sommes membres des *Principles for Responsible Investment*

depuis 2016<sup>28</sup>, et avons rejoint le *Institutional Investors Group on Climate Change* en 2021 et le *CDP* en 2022.

Nous sommes convaincus de l'importance pour le secteur financier de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris. Les détails de notre démarche sont présentés dans la section I.F. de notre rapport.

---

<sup>28</sup> Notre dernier rapport est disponible ici : <https://ctp.unpri.org/dataportalv2/transparency>